

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du : 24 Novembre 2016

L'an deux mille seize le vingt-quatre novembre, à 21 heures, les conseillers municipaux, régulièrement convoqués, se sont réunis au lieu habituel de leurs séances, sous la présidence de **M. Antoine PARRA**, Maire.

PRESENTS :

MM.BOISVERT. CASANOVAS. DONNET. DUCASSY. GAUTIER. GOVIN. PARRA. PILLON. RIEU. RIUS. SÉVERAC.

Mmes BARNADES. BODINIER. DE CAPELE. DIAZ-GONZALEZ. FAVIER-AMBROSINI. FUENTES. MORESCHI. PENICAUD. PUJADAS-ROCA. REIMERINGER.

EXCUSES :

M. AYLAGAS donne procuration à M. PARRA.
M. BEY donne procuration à Mme PUJADAS ROCA.
Mme FLOUTTARD donne procuration à Mme BODINIER.
Mme PARRA JOLY donne procuration à Mme REIMERINGER.
Mme ROQUE donne procuration à Mme FAVIER AMBROSINI.
Mme SAIGNOL donne procuration à M GAUTIER.

ABSENTS :

M. ESCLOPÉ.
M. MADERN.

SECRETAIRE DE SEANCE :

Mme DIAZ GONZALEZ.

* * *

REPUBLIQUE FRANCAISE Département des Pyrénées Orientales Commune d'ARGELES-SUR-MER Séance du Conseil Municipal Jeudi 24 Novembre 2016	CLASSEMENT ISSU DE LA NOMENCLATURE « ACTES » 5.4 Délégation de fonctions	DELIBERATION MUNICIPALE N° 01
--	--	--

Objet : COMPTE - RENDU DE DÉLÉGATIONS

Il est proposé au Conseil Municipal de prendre acte des décisions municipales intervenues depuis la dernière séance ordinaire du Conseil Municipal :

Décision numéro 51 Fourniture de vêtements de travail et d'équipements de protection individuelle – Avenant.

Dans le cadre du marché de fourniture N°12AT004 notifié en date du 30/07/2012 concernant la fourniture de « vêtements de travail et d'équipements de protection individuelle », il convient de passer un avenant au contrat initial, pour l'ensemble des 2 lots au motif suivant : "Prolongation de la durée du marché de 4 mois".

La durée du contrat pour l'ensemble des 2 lots est prolongée du 01/08/2016 au 30/11/2016.

Les clauses et conditions du contrat initial pour chaque lot demeurent applicables dans la mesure où elles ne sont pas modifiées par le présent avenant.

Décision numéro 52 Recours en annulation contre une décision implicite de rejet
--

Dans le cadre du recours en annulation exercé par Monsieur GUENERET Robert le 3 août 2015 devant le Tribunal Administratif de Montpellier contre une décision implicite de rejet en date du 24 mai 2015 concernant l'installation d'un ouvrage fixe sur le domaine public, M le Maire décide de produire un mémoire en réponse et toutes écritures afférentes à ce recours.

Décision numéro 53 Rétrocession de concession perpétuelle
--

Considérant la demande présentée par M. LOCKNER Gaston domicilié à Aix-en-Provence (13100) Résidence Pont Vieux, 45 rue Henri Malacrida, relative à la reprise d'un casier funéraire dans le cimetière d'Argelès-sur-Mer, acte n°1966 du 29 décembre 2000,
Considérant que la concession est demeurée inutilisée et se trouve vide de toute sépulture.

La concession perpétuelle suivant acte n°1966 du 29/12/2000, au nom de M. LOCKNER Gaston est rétrocédée à la Commune à compter de ce jour pour qu'elle en dispose comme bon lui semble.

Cette rétrocession est accordée contre remboursement par la Commune à M. LOCKNER Gaston, concessionnaire actuel, d'un montant de 722,30€ représentant le prix de l'acquisition de ladite concession, déduction faite de 31,71€ représentant les 1/3 du prix du terrain qui reste acquis au Centre Communal d'Action Sociale.

Ainsi fait et délibéré les jour mois et an ci-dessus, et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme,
Le Maire :


Antoine PARRA



REPUBLIQUE FRANCAISE Département des Pyrénées Orientales Commune d'ARGELES-SUR-MER Séance du Conseil Municipal Jeudi 24 Novembre 2016	CLASSEMENT ISSU DE LA NOMENCLATURE « ACTES » 7.1.1.3 Budgets supplémentaires	DELIBERATION MUNICIPALE N° 02
--	--	--

Objet : BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2016 DE L'OMT

Le Budget Supplémentaire de l'Office de Tourisme pour 2016 a été soumis à l'adoption du Comité de Direction le 30 septembre 2016.

Il s'équilibre à 38 013 €, l'excédent 2015 a été inclus au budget primitif 2016.

Les inscriptions du Budget Supplémentaire 2016, au regard d'un budget de 2 000 000 €, représentent donc moins de 4 % et s'équilibrent pour l'essentiel par un complément de taxe de séjour de 35 710 € reversé par la commune.

Le Conseil Municipal, par 25 voix pour et 2 contre (Mme De Capele, M Rius),

Approuve le Budget Supplémentaire 2016 de l'Office Municipal de Tourisme,

Autorise le versement d'une subvention complémentaire de 35 710 € au titre du reversement de la Taxe de Séjour en 2016 (article FI/65737).

Ainsi fait et délibéré les jour mois et an ci-dessus, et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme,

Le Maire :


Antoine PARRA



REPUBLIQUE FRANCAISE Département des Pyrénées Orientales Commune d'ARGELES-SUR-MER Séance du Conseil Municipal Jeudi 24 Novembre 2016	CLASSEMENT ISSU DE LA NOMENCLATURE « ACTES » 7.1.1 Budgets et comptes	DELIBERATION MUNICIPALE N° 03
--	---	--

Objet : RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR 2017

Le document préparatoire au Rapport d'Orientations Budgétaires pour 2017 a été joint à la convocation du Conseil Municipal afin d'être débattu lors de cette séance après sa présentation en commission des finances le 10 novembre 2016.

Le Conseil Municipal,

Prend acte des orientations budgétaires pour 2017.

Ainsi fait et délibéré les jour mois et an ci-dessus, et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme,

Le Maire :



Antoine PARRA



REPUBLIQUE FRANCAISE Département des Pyrénées Orientales Commune d'ARGELES-SUR-MER Séance du Conseil Municipal Jeudi 24 Novembre 2016	CLASSEMENT ISSU DE LA NOMENCLATURE « ACTES » 7.1.1.3 Budgets supplémentaires	DELIBERATION MUNICIPALE N° 04
--	--	--

Objet : BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2016 DU PAE DE NEGUEBOUS

En section d'investissement, ce budget annexe comportait un excédent de plus de 1 million d'euros repris en 2016 pour financer les travaux de viabilité du Chemin de Neguebous.

La tranche de travaux de viabilité à la sortie du lotissement est achevée.

Le Conseil Municipal, par 25 voix pour et 2 contre (Mme De Capele, M Rius),

Approuve le Budget Supplémentaire 2016 pour le PAE de Neguebous.

Ainsi fait et délibéré les jour mois et an ci-dessus, et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme,

Le Maire :



Antoine PARRA



REPUBLIQUE FRANCAISE Département des Pyrénées Orientales Commune d'ARGELES-SUR-MER Séance du Conseil Municipal Jeudi 24 Novembre 2016	CLASSEMENT ISSU DE LA NOMENCLATURE « ACTES » 7.1.1.3 Budgets supplémentaires	DELIBERATION MUNICIPALE N° 05
--	--	--

Objet : BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2016 DU PAE DE CHARLEMAGNE

Ce budget annexe a retracé des opérations d'aménagement arrivées à terme.

La promotion immobilière se poursuit dans ce secteur où les promoteurs ont acquitté des participations aux travaux réalisés par la commune.

Ainsi figure au budget supplémentaire 2016 une somme de 249 936 euros correspondant à une participation financière. Ceci permet de rembourser les avances de fonds réalisées par la commune (compte 168741).

Le Conseil Municipal, par 25 voix pour et 2 contre (Mme De Capele, M Rius),

Approuve le Budget Supplémentaire 2016 pour le PAE de Charlemagne.

Ainsi fait et délibéré les jour mois et an ci-dessus, et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme,

Le Maire :



Antoine PARRA



REPUBLIQUE FRANCAISE Département des Pyrénées Orientales Commune d'ARGELES-SUR-MER Séance du Conseil Municipal Jeudi 24 Novembre 2016	CLASSEMENT ISSU DE LA NOMENCLATURE « ACTES » 7.1.1.3 Budgets supplémentaires	DELIBERATION MUNICIPALE N° 06
--	--	--

Objet : BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2016 DU LOTISSEMENT DE TAXO

Il était envisagé de solder ce budget mais il subsiste un terrain à vendre pour lequel l'acquéreur s'est désisté.

De ce fait le budget supplémentaire 2016 enregistre les crédits reportés de 2015 et le solde sera nécessairement reporté sur 2017.

Le Conseil Municipal, par 25 voix pour et 2 contre (Mme De Capele, M Rius),

Approuve le Budget Supplémentaire 2016 pour le lotissement de Taxo.

Ainsi fait et délibéré les jour mois et an ci-dessus, et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme,

Le Maire :



Antoine PARRA



REPUBLIQUE FRANCAISE Département des Pyrénées Orientales Commune d'ARGELES-SUR-MER Séance du Conseil Municipal Jeudi 24 Novembre 2016	CLASSEMENT ISSU DE LA NOMENCLATURE « ACTES » 7.1.1.3 Budgets supplémentaires	DELIBERATION MUNICIPALE N° 07
--	--	--

Objet : BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2016 DU SERVICE PORTUAIRE

Le budget primitif 2016 avait évalué les charges et produits à compter de la reprise en régie de l'exploitation portuaire qui est effective depuis le 7 juin 2016.

Après cinq mois de gestion en régie, il est maintenant possible d'affiner ces prévisions budgétaires en apportant les compléments nécessaires en fonctionnement pour un total de 114 042 €.

La section d'investissement bénéficie du report excédentaire de 855 829 € qui existait avant la reprise en régie consécutivement à l'indemnisation partielle des dommages causés à la digue.

Une partie de ces crédits a été consommée en 2016 pour des travaux d'aménagement autour du périmètre portuaire.

Le Conseil Municipal, par 25 voix pour et 2 contre (Mme De Capele, M Rius),

Après examen en conseil d'exploitation lors de sa séance du 8 novembre 2016,

Approuve le Budget Supplémentaire 2016 du service annexe portuaire,

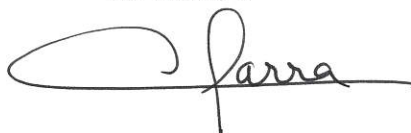
Actualise comme suit le nouveau tableau relatif aux durées d'amortissement des biens d'équipement en ajoutant les catégories de biens amortissables qui n'existaient pas auparavant :

Catégories de biens amortis	Durée en années	Délibération
Travaux de construction (article 2313)	30	17/01/1991
Travaux de VRD (article 2315)	30	17/01/1991
Biens meubles (chapitre 21)	5	24/11/2016
Logiciels (article 205)	2	24/11/2016

Ainsi fait et délibéré les jour mois et an ci-dessus, et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme,

Le Maire :



Antoine PARRA



REPUBLIQUE FRANCAISE Département des Pyrénées Orientales Commune d'ARGELES-SUR-MER Séance du Conseil Municipal Jeudi 24 Novembre 2016	CLASSEMENT ISSU DE LA NOMENCLATURE « ACTES » 7.1.1.3 Budgets supplémentaires	DELIBERATION MUNICIPALE N° 08
--	---	--

Objet : BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2016 DU CAMPING

Le budget supplémentaire intègre un excédent d'exploitation 2015 de 14 112 € et un solde reporté de 74 242 € en investissement correspondant à un besoin de financement.

Ce besoin de financement a été pris en compte dans les emprunts réalisés par la régie en 2016 à hauteur de 2 521 906 € au taux de 1,05 % sur 7 ans, pour financer les travaux en cours et l'installation de 85 mobil-homes.

Les prévisions comptables sont adaptées en conséquence au budget supplémentaire 2016.

Le Conseil Municipal, par 26 voix pour et 1 contre (Mme De Capele),

Après examen en conseil d'exploitation lors de sa séance du 8 novembre 2016,

Approuve le Budget Supplémentaire 2016 de la régie du camping Le Roussillonnais.

Ainsi fait et délibéré les jour mois et an ci-dessus, et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme,

Le Maire :



Antoine PARRA



REPUBLIQUE FRANCAISE Département des Pyrénées Orientales Commune d'ARGELES-SUR-MER Séance du Conseil Municipal Jeudi 24 Novembre 2016	CLASSEMENT ISSU DE LA NOMENCLATURE « ACTES » 7.1.1.3 Budgets supplémentaires	DELIBERATION MUNICIPALE N°09
--	---	---

Objet : BUDGET SUPPLEMENTAIRE PRINCIPAL POUR 2016

Ce Budget Supplémentaire s'équilibre à 2 577 546 € en section de fonctionnement.

Les inscriptions du Budget Supplémentaire prennent notamment en compte au titre des recettes nouvelles :

- le report de l'excédent 2015 :	815 154 €
- la dotation nationale de péréquation :	483 468 €
- le fonds national de péréquation intercommunal et communal :	267 479 €
- un premier versement de dividendes de la SAGA :	287 100 €

Le cumul de ces recettes supplémentaires permet de dégager un autofinancement complémentaire de 1 967 527 € ce qui, ajouté aux sommes déjà prévues (2 075 203 €), donne un total de 4 042 730 € pour l'exercice 2016.

En section d'investissement, les crédits ouverts au BP 2016 ou reportés de 2015 s'élevaient à plus de 8 500 000 € au titre des opérations d'équipement.

Il est proposé de procéder à l'annulation de crédits qui ne seront pas consommés pour un total de l'ordre de 2 000 000 €.

Le détail des crédits ouverts par opérations en 2016 a été repris dans la présentation du Rapport d'Orientations Budgétaires (pages 18 & 19).

Le niveau de l'autofinancement pour 2016 permet de réaliser l'ensemble de ces équipements sans recourir à de nouveaux emprunts.

Le Conseil Municipal, par 25 voix pour et 2 contre (Mme De Capele, M Rius),

Approuve le Budget Supplémentaire principal pour 2016.

Ainsi fait et délibéré les jour mois et an ci-dessus, et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme,

Le Maire :



Antoine PARRA



REPUBLIQUE FRANCAISE Département des Pyrénées Orientales Commune d'ARGELES-SUR-MER Séance du Conseil Municipal Jeudi 24 Novembre 2016	CLASSEMENT ISSU DE LA NOMENCLATURE « ACTES » 7.5.3 Subventions accordées à des associations	DELIBERATION MUNICIPALE N° 10
--	--	--

Objet : SOUTIEN A LA VIE ASSOCIATIVE LOCALE

Dans le cadre des crédits ouverts au budget 2016, il est proposé de procéder au versement de subventions.

Article SP/6574/210	> > Section cantonale UNC	> >	296 €
	> > 1716ème section des médaillés militaires	> >	286 €
	> > Comité du souvenir français	> >	435 €
	> > A.C.P.G. – C.A.T.M	> >	408 €
	> > F.N.A.C.A.	> >	355 €
	> > U.D. associations de résistance et de déportation	> >	100 €
Article SP/6574/2420	> > Foment de la Sardane (Aplec)	> >	1 000 €
Article SP/6574/2520	> > Argelès Accueil	> >	870,00 €
Article SP/6574/241	> > La lyre argelésienne	> >	6 735 €
	> > La lyre argelésienne (harmonie)	> >	1 121 €
	> > Club Arts et Loisirs	> >	1 205 €
	> > Les Amis de la Médiathèque	> >	7 648 €
	> > Cinémaginaire (connaissance du monde)	> >	1 080 €
	> > Les amis de Cinémaginaire	> >	1 128 €
	> > Association Artistique d'Argelès	> >	1 235 €
	> > Les Trois Coups	> >	347 €
	> > Chorale André Dunyach	> >	273 €
	> > Argelès Livres de la mer	> >	1 028 €
	> > Argelès Gospel Singers	> >	2 059 €
	> > Flamenco	> >	508 €
	> > Scrapitude et Tagada	> >	1 000 €
	> > Plaisirs Culturels d'Argelès	> >	155 €
Article SP/6574/40	> > Amicale des donneurs de sang bénévoles	> >	724 €
	> > Aide à Domicile en Milieu Rural (ADMR)	> >	2 755 €
	> > ASSAD (Aides ménagères)	> >	9 500 €
	> > Croix Rouge Française	> >	2 550 €
	> > Les Restos du cœur	> >	1 500 €
	> > ASSAD (soins à domicile)	> >	235 €
	> > Groupe A.B.C.	> >	350 €
	> > France Adot 66	> >	200 €
	> > Club Amitié Sourire 3ème Age	> >	836 €
	> > U.N.R.P.A.	> >	600 €
	> > Assoc. aide et réadaptation psychosociale	> >	200 €
	> > Assoc. des paralysés de France	> >	150 €
	> > Secours Populaire Français	> >	400 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Autorise le versement de ces subventions.

Ainsi fait et délibéré les jour mois et an ci-dessus, et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme,

Le Maire :



Antoine PARRA



REPUBLIQUE FRANCAISE Département des Pyrénées Orientales Commune d'ARGELES-SUR-MER Séance du Conseil Municipal Jeudi 24 Novembre 2016	CLASSEMENT ISSU DE LA NOMENCLATURE « ACTES » 7.1.1.5 Autres actes budgétaires	DELIBERATION MUNICIPALE N° 11
--	---	--

Objet : ADMISSIONS EN NON VALEUR

M. le Trésorier a sollicité l'admission en non valeur d'un ensemble de titres de recettes émis sur les exercices 2011 à 2014 pour un total de 108 300,69 €.

Après examen par les services, il s'avère que certaines propositions d'admission en non valeur doivent être écartées car les redevables sont encore en activité.

Il semble d'autre part prématuré de se prononcer sur des demandes d'admission portant sur des titres émis en 2014.

C'est en ce sens que le Maire a informé le Trésorier qu'il serait proposé au Conseil Municipal de délibérer sur un total de 34 176,96 € admissible en non valeur et de constituer une provision pour le solde (article 6815) au Budget Supplémentaire 2016.

Le Conseil Municipal à l'unanimité, 2 absentions (Mme De Capele, M Rius),

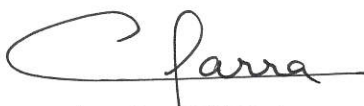
Prononce l'admission en non valeur d'un ensemble de titres irrécouvrables pour un total de 34 176,96 €,

Les crédits nécessaires sont ouverts au budget article FI/6541/01.

Ainsi fait et délibéré les jour mois et an ci-dessus, et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme,

Le Maire :


Antoine PARRA



REPUBLIQUE FRANCAISE Département des Pyrénées Orientales Commune d'ARGELES-SUR-MER Séance du Conseil Municipal Jeudi 24 Novembre 2016	CLASSEMENT ISSU DE LA NOMENCLATURE « ACTES » 1.1 Marchés publics	DELIBERATION MUNICIPALE N° 12
--	--	--

Objet : FOURNITURE DE VÊTEMENTS DE TRAVAIL

La commune d'Argelès-sur-Mer doit se doter de vêtements de travail et autres équipements de protection individuelle. Une consultation par voie d'appel d'offre a été organisée avec un marché réparti en cinq lots.

La Commission d'Appel d'Offres réunie le 17/10/2016 a décidé de retenir parmi les 12 offres reçues :

Lot 1 « Vêtements de travail »

Entreprise « La protection individuelle » 66 000 Perpignan, présentant l'offre économiquement la plus avantageuse. Les prestations feront l'objet d'un marché à bons de commande avec un montant maximum de 39 500,00 € H.T.

Lot 2 « Equipement de protection individuelle »

Entreprise « Sodica » 66 000 Perpignan présentant l'offre économiquement la plus avantageuse. Les prestations feront l'objet d'un marché à bons de commande avec un montant maximum de 10 000,00 € H.T.

Lot 3 « Vêtements pour sauveteurs aquatiques », lot 4 « Vêtements aquatiques pour sauveteurs aquatiques » et lot 5 « Vêtements de travail pour la police municipale » :

La Procédure d'appel d'offre est déclarée infructueuse et sera relancée ultérieurement.

Le marché est conclu pour une période initiale de 1 an à compter de la notification du marché.
Le marché peut être reconduit par période successive de 1 an pour une durée maximale de reconduction de 3 ans.

Les montants seront identiques pour chaque période de reconduction.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

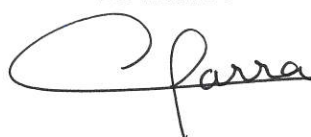
Approuve les conclusions de la Commission d'Appel d'Offres

Autorise la signature des marchés correspondants.

Ainsi fait et délibéré les jour mois et an ci-dessus, et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme,

Le Maire :



Antoine PARRA



REPUBLIQUE FRANCAISE Département des Pyrénées Orientales Commune d'ARGELES-SUR-MER Séance du Conseil Municipal Jeudi 24 Novembre 2016	CLASSEMENT ISSU DE LA NOMENCLATURE « ACTES » 3.2 Aliénations	DELIBERATION MUNICIPALE N° 13
--	---	--

Objet : CESSION DE TERRAINS LOTISSEMENT COMMUNAL DE NEGUEBOUS

Un lotissement, situé au lieu-dit « Aspres de Pujol » chemin de Neguebous, a été autorisé par arrêté en date du 27 mai 2014 modifié le 21 septembre 2015. Le conseil municipal a approuvé une convention entre la commune et l'aménageur pour l'acquisition par la commune de 42 lots au bénéfice de primo-accédants au prix de 190 € le m². Certains de ces primo-accédants ayant obtenu ou étant sur le point d'obtenir un permis de construire sont en mesure d'acquérir les lots qui leur ont été réservés. La rétrocession de ces lots à ces bénéficiaires doit être approuvée par le Conseil Municipal.

Vu l'estimation du service des Domaines;

Vu la promesse d'achat en date du 11 octobre 2016 de Monsieur BENOUIOUA et de Madame IHAMOUINE Yamina domiciliés 16 rue Frédéric Mistral, Bât A Appt 7, 66700 Argelès-sur-Mer ;

Vu la promesse d'achat en date du 11 octobre 2016 de Monsieur MADERN Yannick domicilié 7 rue des Colomates, 66700 Argelès-sur-Mer ;

Vu la promesse d'achat en date du 12 octobre 2016 de Monsieur BARCELO Thierry domicilié 17 rue Camille Desmoulins, 66700 Argelès-sur-Mer ;

Le Conseil Municipal à l'unanimité, 2 absentions (Mme De Capele, M Rius),

Attribue une parcelle du lotissement communal au lieu-dit « Aspres de Pujol » cadastrée section AV n°1107 et 1158 (lot 35) au bénéfice de Monsieur BENOUIOUA et de Madame IHAMOUINE Yamina d'une superficie de 202 m² au prix de vente de 190 € TTC le m² ;

Attribue une parcelle du lotissement communal au lieu-dit «Aspres de Pujol» cadastrée section AV n°1150 (lot 19) au bénéfice de Monsieur MADERN Yannick d'une superficie de 285 m² au prix de vente de 190 € TTC le m² ;

Attribue une parcelle du lotissement communal au lieu-dit «Aspres de Pujol» cadastrée section AV n°1139 (lot 111) au bénéfice de Monsieur BARCELO Thierry d'une superficie de 243 m² au prix de vente de 190 € TTC le m² ;

Autorise le Maire ou l'Adjoint délégué à signer les actes correspondants.

Les frais d'actes sont à la charge des acquéreurs.

Ainsi fait et délibéré les jour mois et an ci-dessus, et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme,

Le Maire :


Antoine PARRA



REPUBLIQUE FRANCAISE Département des Pyrénées Orientales Commune d'ARGELES-SUR-MER Séance du Conseil Municipal Jeudi 24 Novembre 2016	CLASSEMENT ISSU DE LA NOMENCLATURE « ACTES » 3.2 Aliénations	DELIBERATION MUNICIPALE N° 14
--	---	--

Objet : CESSION D'UN TERRAIN DU DOMAINE PRIVE COMMUAL

La commune est propriétaire d'un terrain situé en limite du lotissement « Les Villas du Port » dans le domaine privé communal. Afin de répondre à la demande d'un propriétaire riverain, ce terrain doit faire l'objet d'une cession approuvée par le conseil municipal à l'instar des terrains communaux voisins déjà cédés aux autres co-lotis au prix unitaire de 30 euros/m².

Vu l'estimation des Domaines en date du 30 septembre 2016 ;

Vu la promesse d'achat signée le 19 septembre 2016 par Monsieur et par Madame BOURREL Pierre domiciliés 34 rue des trois mâts lotissement du port 66700 Argelès-sur-Mer.

Considérant que la nouvelle estimation des domaines prend en compte le fait que ce terrain est classé comme terrain agricole, soit 5 euros/m²,

Le Conseil Municipal à l'unanimité, 2 absentions (Mme De Capele, M Rius),

Approuve la cession à Monsieur et Madame BOURREL Pierre de la parcelle cadastrée section BP n°1075 d'une contenance totale de 739 m² au prix de 5 euros/m², conformément à l'estimation des domaines, montant majoré de frais annexes (géomètre....), ce qui donne une somme totale de 22 170 euros toutes indemnités comprises, soit 30 euros/m². Les frais d'acte seront pris en charge par les acquéreurs.

Autorise le Maire ou l'Adjoint délégué à signer les actes correspondants.

Ainsi fait et délibéré les jour mois et an ci-dessus, et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme,

Le Maire :



Antoine PARRA



REPUBLIQUE FRANCAISE Département des Pyrénées Orientales Commune d'ARGELES-SUR-MER Séance du Conseil Municipal Jeudi 24 Novembre 2016	CLASSEMENT ISSU DE LA NOMENCLATURE « ACTES » 5.4 Délégation de fonctions	DELIBERATION MUNICIPALE N° 15
--	--	--

Objet : DELEGATION POUR LA SAISINE DU JUGE D'EXPROPRIATION

Par ordonnances du 12 juillet 2016 et du 13 octobre 2016, le juge d'expropriation du Tribunal de Grande Instance de Perpignan a prononcé le transfert de propriété au bénéfice de la commune d'Argelès – sur - Mer des parcelles concernées par les déclarations d'utilité publiques des secteurs des Conques et de Molière.

Une délégation spéciale doit être donnée au maire par le conseil municipal afin de mettre en œuvre la procédure de saisine du juge d'expropriation relative aux parcelles litigieuses des propriétaires qui n'ont pas donné suite aux propositions d'indemnisation de la commune.

Vu le code général des collectivités locales territoriales ;

Vu le code de l'expropriation ;

Vu l'arrêté préfectoral n°PREF/DCL/BUFIC/2016053-0001 du 22 février 2016 portant déclarant d'utilité publique du projet d'aménagement du secteur des « Conques » à Argelès-sur-Mer ;

Vu l'arrêté préfectoral n°PREF/DCL/BUFIC/2016053-0002 du 22 mars 2016 portant déclarant d'utilité publique du projet d'aménagement du secteur « Molière » à Argelès-sur-Mer ;

Vu les ordonnances n°2016/11 et n°2016/21 du juge d'expropriation du 12 juillet 2016 et du 13 octobre 2016 ;

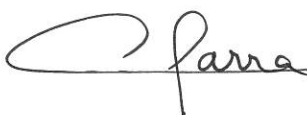
Le Conseil Municipal à l'unanimité,

Autorise le Maire ou l'adjoint délégué à signer les mémoires de saisine du juge d'expropriation ainsi que tous les actes afférents à la phase judiciaire des deux procédures de déclaration d'utilité publiques des secteurs des Conques et de Molière.

Ainsi fait et délibéré les jour mois et an ci-dessus, et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme,

Le Maire :


Antoine PARRA



REPUBLIQUE FRANCAISE Département des Pyrénées Orientales Commune d'ARGELES-SUR-MER Séance du Conseil Municipal Jeudi 24 Novembre 2016	CLASSEMENT ISSU DE LA NOMENCLATURE « ACTES » 7.1.4 Tarifs des services publics	DELIBERATION MUNICIPALE N° 16
--	--	--

Objet : DROITS D'UTILISATION DES EQUIPEMENTS COMMUNAUX

Il est proposé d'actualiser de 2 % à 3 % les différents tarifs applicables au titre des droits d'utilisation des équipements communaux. Le tableau actualisé des tarifs applicables au 1^{er} janvier 2017 serait arrêté comme suit :

DESIGNATION DES LOCAUX	TARIF REDUIT	TARIF NORMAL	TARIF MAJORE
1 - Salle Ferdinand Buisson	312 €	624 €	
2 - Salle du 14 Juillet	156 €	312 €	624 €
3 - Foyer Communal	78 €	156 €	
4 - Salle Philippe Poiraud		156 €	
5 – Espace Jean Carrère	436 €	872 €	1 744 €
6 - Valmy (salle principale ou salle des Aigles)	312 €	624 €	1 248 €
7 - Valmy (salle principale et salle des Aigles)	456 €	912 €	1 824 €
8 – Salle polyvalente Espace W. Rousseau	312 €	624 €	1 248 €
9 – Galerie Marianne (sauf expositions)		103 €	206 €
10 - Locations aux syndicats (1/2 journée)		156 €	
11 - Location pour stages (journée)		36 €	
12 – Parc de Valmy	630 € / j et 376 € / j à compter du 4 ^{ème} jour		
13 - Caution		150 €	
13 Bis – Caution rangement / nettoyage		60 €	

Ces prix de location s'entendent, pour les tarifs de 1 à 9, pour une durée de location d'un jour, toute nouvelle journée commencée sera majorée de 50 % (lorsque le foyer communal est loué pour une exposition, le tarif est appliqué pour une durée de 10 jours).

LOCATION DE MATERIEL

DESIGNATION DES MATERIELS	TARIFS UNITAIRE
1 - Table tout format avec ou sans chevalets	1,5 €
2 – Chaise	0,40 €
3 - Barrière ou grille d'exposition	3,5 €
4 - Panneau électoral	3,5 €
5 – Estrade ou Samia	7 €
6 - Polybenne pour végétaux par jour et par transport	25 €
7 – Podiums roulants (transport aller-retour plus charges de personnel)	86 € pour toutes périodes de 1 à 3 jours
8 – Podiums fixes (avec en plus le montage de l'équipement)	910 € pour 3 jours + 114 € / par tranche 1 à 3 jours
9 – Transport aller-retour matériel pour 100 personnes maximum	82 €
10 – Transport aller-retour matériel pour plus de 100 personnes	164 €
11 – Caution	75 €
12 Bis – Caution prêt de matériel	40 €

Ces prix de location s'entendent, pour les tarifs 1 à 5, pour une durée de location inférieure ou égale à une semaine, toute nouvelle semaine commencée entraînant sa facturation pour la semaine entière. Ces tarifs sont multipliés par deux pour les locations de matériel à l'extérieur de la commune.

Il est précisé que la caution pour prêt de matériel fera l'objet d'un encaissement immédiat du chèque versé par le bénéficiaire du prêt. Cette caution sera restituée en cas de changement du Président de l'association ou de dissolution.

Le Conseil Municipal à l'unanimité,

Approuve les conditions tarifaires des droits d'utilisation des équipements communaux.

Ainsi fait et délibéré les jour mois et an ci-dessus, et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme,

Le Maire :



Antoine PARRA



REPUBLIQUE FRANCAISE Département des Pyrénées Orientales Commune d'ARGELES-SUR-MER Séance du Conseil Municipal Jeudi 24 Novembre 2016	CLASSEMENT ISSU DE LA NOMENCLATURE « ACTES » 9.4 Vœux et motions	DELIBERATION MUNICIPALE N° 17
--	---	--

Objet : MOTION DE SOUTIEN A LA COMMUNE DE THUES-ENTRE-VALLS

Le 7 novembre 2009 un éboulement endommageait la ligne ferroviaire traversant la commune de Thuès-Entre-Valls ; il provenait notamment de la parcelle B 61 propriété du domaine privé de la commune.

Des travaux ont été engagés par la SNCF sans en informer la ville de Thuès qui se voit aujourd'hui réclamer par la justice la somme de 69 171,57 € correspondant aux travaux effectués.

La commune ne dispose pas du budget nécessaire pour supporter seule le coût des travaux, travaux qui n'auraient pas totalement sécurisé la zone, laissant craindre d'autres éboulements où la responsabilité de la Commune pourrait à nouveau être recherchée.

Aussi la commune de Thuès-Entre-Valls lance une motion de soutien pour alerter les pouvoirs publics sur les conséquences liées à la demande de la SNCF de rembourser le coût des travaux engagés.

Le Conseil Municipal à l'unanimité,

Approuve la motion de soutien à la commune de Thuès-Entre-Valls.

Ainsi fait et délibéré les jour mois et an ci-dessus, et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme,

Le Maire :



Antoine PARRA



REPUBLIQUE FRANCAISE Département des Pyrénées Orientales Commune d'ARGELES-SUR-MER Séance du Conseil Municipal Jeudi 24 Novembre 2016	CLASSEMENT ISSU DE LA NOMENCLATURE « ACTES » 8.3 Voirie	DELIBERATION MUNICIPALE N° 18
--	---	--

Objet : INSTAURATION DE SERVITUDES DE PASSAGE « ERDF »

La Société Electricité Réseau Distribution France (ERDF) a dû effectuer des aménagements et travaux électriques sur certaines parcelles du territoire de la ville d'Argelès-sur-Mer. Il est donc nécessaire d'octroyer des servitudes de passage à ERDF.

PARCELLES	ADRESSE	N° CONVENTION	DATE	Objet
BK 125	Lieu dit la Plage	PO 6575	12/01/2016	10 canalisations souterraines bande de 1 m x 45 m long

Considérant que ces travaux « d'établissement à demeure des canalisations souterraines », resteront entièrement à la charge, et seront maintenus en l'état par ERDF,

Le Conseil Municipal à l'unanimité,

Approuve les projets de servitudes ci-dessus définis.

Autorise le Maire ou l'Adjoint délégué à signer les actes correspondants à l'instauration de ces servitudes.

Ainsi fait et délibéré les jour mois et an ci-dessus, et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme,

Le Maire :


Antoine PARRA



REPUBLIQUE FRANCAISE Département des Pyrénées Orientales Commune d'ARGELES-SUR-MER Séance du Conseil Municipal Jeudi 24 Novembre 2016	CLASSEMENT ISSU DE LA NOMENCLATURE « ACTES » 4.1 Personnel titulaires et stagiaires de la Fonction Publique Territoriale	DELIBERATION MUNICIPALE N° 19
--	---	--

Objet : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Suite à des départs en retraite et après analyse des besoins permanents de la collectivité, dans ses structures scolaires et son foyer de l'amitié, il est proposé au conseil municipal de pérenniser la situation administrative de trois agents non titulaires. Il convient par conséquent de créer, au 1^{er} décembre 2016, les postes suivants :

- 1 poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe, à temps complet au foyer de l'amitié ;
- 2 postes d'adjoint technique de 2^{ème} classe, à temps non complet, l'un à 30/35^{ème} et l'autre à 21/35^{ème}, pour intervenir, entre autres, dans les écoles et restaurants scolaires.

Le Conseil Municipal à l'unanimité,

Modifie le tableau des effectifs

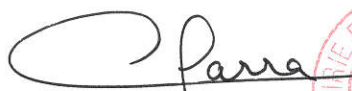
- au 1^{er} Décembre 2016 :
 - Crée 1 emploi d'adjoint technique de 2^{ème} classe, à temps complet,
 - Crée 1 emploi d'adjoint technique de 2^{ème} classe, à temps non complet (30/35^{ème}),
 - Crée 1 emploi d'adjoint technique de 2^{ème} classe, à temps non complet (21/35^{ème}),

Inscrit ces dépenses aux budgets correspondants.

Ainsi fait et délibéré les jour mois et an ci-dessus, et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme,

Le Maire :



Antoine PARRA



REPUBLIQUE FRANCAISE Département des Pyrénées Orientales Commune d'ARGELES-SUR-MER Séance du Conseil Municipal Jeudi 24 Novembre 2016	CLASSEMENT ISSU DE LA NOMENCLATURE « ACTES » 5.2 Fonctionnement des assemblées	DELIBERATION MUNICIPALE N° 20
--	--	--

Objet : PROPOSITION DATES – CONSEILS MUNICIPAUX 2017

JEUDI 19 JANVIER – JEUDI 23 FEVRIER - JEUDI 30 MARS - JEUDI 20 AVRIL - JEUDI 18 MAI –
JEUDI 29 JUIN - JEUDI 31 AOÛT - JEUDI 28 SEPTEMBRE - JEUDI 19 OCTOBRE - JEUDI 23
NOVEMBRE - JEUDI 21 DECEMBRE